

fonctionnaires en frappant d'incapacité de siéger dans le Parlement toute personne salariée par le gouvernement ; de demander l'abrogation de la liste civile, par le moyen de laquelle le Gouverneur pouvait rendre illusoire la responsabilité ministérielle ; d'apporter des réformes dans la judicature, le système municipal, la loi des écoles, l'enregistrement, la tenure seigneuriale, etc.

MM. LaFontaine et Baldwin n'étaient pas restés oisifs, comme on le voit. Sous leur action énergique, le nouveau régime allait prendre les allures démocratiques et libres qu'il conserverait toujours et qui ne pourraient manquer de favoriser à un haut degré le développement de la nationalité canadienne française.

Pendant ce temps, la question du siège du Gouvernement agitait tous les esprits en Haut-Canada. Sir Allan MacNab avait d'abord réussi à introduire le système ambulant en principe ; puis, un vote de la Législature avait déclaré la ville de Kingston impropre comme capitale ; et enfin, l'Angleterre, à qui on en avait référé, avait laissé le choix à la discrétion du Gouverneur, qui s'était prononcé pour Montréal.

Le parti tory du Haut-Canada, qui avait toujours stipulé que la capitale lui fût donnée et qui voyait ses conditions si tôt entamées, ne put rester insensible à ce qu'il appelait tout bonnement une injustice. Ses journaux menacèrent de dire un adieu éternel à la mère patrie si on laissait un pareil dessein se réaliser, et de s'annexer aux Etats-Unis. C'était leur refrain favori ; mais, cette noble menace n'empêcha pas la motion de M. LaFontaine à ce sujet, secondée par M. Baldwin, de passer à une majorité de vingt-quatre voix dans l'Assemblée Législative, et de cinq dans le Conseil Législatif. Ce fut à la suite de ces débats que M. Jamieson résigna son siège de Président du Conseil, qui fut offert à M. Caron et accepté par lui. Montréal comptait à cette époque une population de quarante mille âmes, dont plus de vingt mille d'origine française.

Les choses en étaient là lorsque, le vingt-sept novembre, le ministère résigna en masse à l'exception de M. Daly, qui resta seul des onze ministres. L'administration ne comptait que quatorze mois d'existence et résignait par suite de dissidence d'opinion avec Son Excellence sur la question du patronage ministériel. Le deux décembre, M. Price, secondé par M. Holmes, proposa un vote d'approbation de la conduite du ministère dans des termes énergiques et respectueux : l'adresse fut emportée à une majorité de vingt-trois voix. Les subsides furent votés rapidement et les Chambres furent prorogées le neuf. ¹

1 " En treize ans, écrivait quelqu'un à cette époque, le Canada a vu deux pestes, deux insurrections, trois dictatures, deux grandes époques d'agitation constitutionnelle jugées par deux enquêtes ; sa constitution suspendue, puis détruite ; l'union des deux provinces, une inauguration d'abord ironique, puis sérieuse d'un système jusqu'alors inouï dans les colonies anglaises ; trois différents ministères plus ou moins responsables, et, surtout, une avalanche de lois."